

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Durcisseur pour 2-composant primer (Produit à base de résines époxy)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ENKE-Werk Johannes Enke GmbH & Co. KG	
Rue:	Hamburger Str. 16	
Lieu:	D-40221 Düsseldorf - Allemagne	
Téléphone:	+49(0)211/ 30 40 74	Téléfax: +49(0)211/ 39 37 18
E-mail:	info@enke-werk.de	
E-mail (Interlocuteur):	labor@enke-werk.de	
Internet:	www.enke-werk.de	
Service responsable:	Lundi – Vendredi : 7:00 horloge – 16:00 horloge: +49 (0) 211/ 30 40 74	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0) 6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
alcool benzylique
M-phénylènebis(méthylamine)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 2 de 11

- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange à base de: amine

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			50 - < 55 %
	220-666-8	612-067-00-9		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317			
100-51-6	alcool benzylique			25 - 50 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H302 H319			
1477-55-0	M-phénylènebis(méthylamine)			10 - 25 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H332 H302 H314 H318 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	50 - < 55 %
	par voie orale: ATE 1030 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100		
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	25 - 50 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 1230 mg/kg		
1477-55-0	216-032-5	M-phénylènebis(méthylamine)	10 - 25 %
	par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 1,34 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 930 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se nettoyer soigneusement (douche ou bain). Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Transporter la victime en position horizontale, en cas de détresse respiratoire la transporter en position 1/2 assise. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 3 de 11

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Irritation des voies respiratoires, Irritation des poumons.

Après contact avec la peau: Provoque de graves brûlures. erythème (rougeur). Peut provoquer une allergie cutanée.

Après contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion: Provoque de graves brûlures. Troubles gastro-intestinaux, Douleurs abdominales. Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂), Ammoniac, Phénols.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 4 de 11

sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Pour le nettoyage:

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols, Contact avec la peau, Contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Les zones de travail doivent être aménagées de sorte à pouvoir être nettoyées à tout moment. Les sols, murs et autres surfaces de la zone exposée au danger doivent être nettoyés régulièrement. Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Protéger les conteneurs contre l'endommagement.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Cuivre, Alliage, cuprifère.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Comburant, Acide

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur pour 2-composant primer (Produit à base de résines époxy)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 5 de 11

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
100-51-6	Alcool benzylique	5	22		VME 8 h	R, SSC	
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VME 8 h	R, S	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,526 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	20,1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	20,1 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	
Eau douce		0,06 mg/l
Eau de mer		0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce		5,784 mg/kg
Sédiment marin		0,578 mg/kg
Sol		1,121 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
normes DIN/EN EN 166
Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Notre recommandation est la suivante: Matériaux appropriés pour contact direct plus long (indice de protection au moins 6, correspondant à un temps de perméation supérieur à 480 minutes selon EN 374): caoutchouc néoprène®, Viton®, PVC, butyle ou nitrile. Jeter les gants contaminés. Avec une utilisation correcte et optimisée, seuls des contacts à court terme et des éclaboussures de liquide sont à prévoir. Par conséquent, selon les informations DGUV 212-007, un gant ayant une classe de protection minimale de 1 (<10 min, temps de perméation) est suffisant. Il faut s'assurer que les gants sont changés rapidement en cas de contact chimique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 6 de 11

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné Type de filtre: A

Remarque

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres. Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	Amines
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Inflammabilité:	non applicable
	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	< 5 hPa
(à 50 °C)	
Densité (à 25 °C):	1,04 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
Non comburant.	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique:	125 - 225 mPa·s
(à 25 °C)	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 7 de 11

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Acide fort, Comburant, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Comburant, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1191 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine				
	orale	ATE 1030 mg/kg			
100-51-6	alcool benzylique				
	orale	DL50 1230 mg/kg	Rat	GESTIS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
1477-55-0	M-phénylènebis(méthylamine)				
	orale	DL50 930 mg/kg	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 3100 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 1,34 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine;

M-phénylènebis(méthylamine))

Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 8 de 11

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1477-55-0	M-phénylènebis(méthylamine)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 87,6	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)	OECD 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 20,3	72 h	Selenastrum capricornutum	OECD 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 15,2	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OECD 202	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
1477-55-0	M-phénylènebis(méthylamine)			
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	49 %	28	
	Biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1,9
100-51-6	alcool benzylique	1,05
1477-55-0	M-phénylènebis(méthylamine)	0,18

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 9 de 11

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer les matériaux durcis comme déchets combustibles. Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

La société ENKE prouve des points d'acceptation en tant qu'utilisateurs de la marque.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.
(ISOPHORONDIAMIN · M-PHENYLENBIS(METHYLAMIN))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

Code de classement:

C7

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(ISOPHORONEDIAMINE · M-PHENYLENEBIS(METHYLAMINE))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 10 de 11

Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	acids

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
------------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Corrosif

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 390 g/l

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betoncoat Grundierung 2K, Composant B

Date de révision: 20.12.2022

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Vous trouverez la dernière version de cette fiche de données de sécurité sur notre site Web www.enke-werk.de

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)